

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00288

**DEVELOPPEMENT DURABLE - EVOLUTION DES COTISATIONS ANNUELLES
POUR INTER FORET-BOIS 42, ALEC 42 ET RHONE-ALPES ENERGIE
ENVIRONNEMENT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170418-D20170028810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DEVELOPPEMENT DURABLE - EVOLUTION DES COTISATIONS ANNUELLES POUR INTER FORET-BOIS 42, ALEC 42 ET RHONE-ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet ambitieux de transition énergétique et écologique. A ce titre, elle adhère notamment à trois organismes qui œuvrent dans le domaine du développement durable.

Il s'agit en l'occurrence des associations Inter Forêt-Bois 42 et Rhône-Alpes Energie Environnement (délibération du Bureau du 9 juin 2016) et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de la Loire (délibérations du Conseil Communautaire du 30 juin 2016).

La Communauté Urbaine bénéficie ainsi de l'expertise de structures spécialisées et intègre ainsi des réseaux régionaux, nationaux, voire internationaux.

Les montants des cotisations évoluant pour l'année 2017, il est proposé au Bureau d'en prendre acte à l'occasion du renouvellement de l'adhésion de notre collectivité aux 3 organismes précités.

INTER FORET-BOIS 42

Fondée en 1982, Inter Forêt-Bois 42 (IFB 42) est une association départementale pour le développement de la filière bois dans la Loire qui travaille au renforcement interprofessionnel de la filière et appuie les développements individuels ou collectifs d'entreprises.

L'action d'Inter Forêt-Bois 42 s'organise autour de trois champs :

- le développement et la promotion du bois en tant que matériau, produit et savoir-faire (auprès des maîtres d'ouvrage publics, des architectes et des publics « relais » vers le grand public) ;
- l'accompagnement des professionnels et des entreprises (accompagnement au quotidien sur le terrain, appui technique notamment au montage de projets inter-entreprises) ;
- le renforcement de la filière bois et l'animation d'un réseau d'acteurs (communication et rapprochement entre entreprises, diffusion de l'information dans la Loire et à l'extérieur) ;
- la sensibilisation des jeunes aux métiers de la filière sur la base entre autres d'interventions dans les établissements de formation et l'organisation d'un prix d'architecture à destination des élèves architectes et ingénieurs.

Saint-Étienne Métropole suit les travaux de l'association IFB 42, qui participe également aux projets territoriaux pilotés par Saint-Étienne Métropole (démarche de Territoire à énergie positive, par exemple).

En 2017, le montant de la cotisation est calculé selon une formule incluant un forfait de base de 255 euros auquel s'ajoute 1,1 centime d'euro par habitant, soit une cotisation de 4 750,54 euros pour Saint-Étienne Métropole. Le montant de la cotisation pourra être revalorisé en fonction des décisions prises par l'association.

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT ALEC 42

L'association ALEC42 a pour but d'accompagner les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans les secteurs, du logement collectif (habitat social et copropriétés notamment), de la haute qualité environnementale dans le bâtiment, des entreprises (PME et PMI notamment), du transport (déplacement, biocarburants). Elle peut intervenir sur les aspects énergétiques liés à l'urbanisme et l'aménagement du territoire (PLU, opérations d'aménagement).

En 2017, le montant de la cotisation appelée par l'association est de 5 027 €. Saint-Etienne Métropole versera également en 2017 la somme de 217,21 € suite à une erreur dans le versement de la cotisation 2016. Le montant de la cotisation pourra être revalorisé en fonction des décisions prises par l'association.

RHONE-ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT

Rhône-Alpes Energie Environnement est une association de loi 1901 fondée en 1978 qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs démarches de développement durable et notamment dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle forme un centre de ressources et d'animation de réseau et gère des observatoires tels que l'Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre. Ses membres sont répartis en 5 collèges : collectivités et leurs groupements ; entreprises publiques ou privées de l'énergie et de l'environnement ; organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et associations professionnelles ; associations loi 1901 œuvrant dans le domaine de l'énergie ou de l'environnement ; personnalités qualifiées. On y retrouve les Conseils Départementaux, les grandes agglomérations et villes de Rhône-Alpes, Alec 42, le SIEL, EDF, ENGIE, GRDF, ENEDIS, etc...

Saint-Etienne Métropole est adhérente et membre du conseil d'administration de RAEE depuis plusieurs années, ce qui lui permet de bénéficier de l'expertise de l'association et d'être au cœur de l'information en Région. Saint-Etienne Métropole a par exemple été accompagnée dans ses démarches en faveur de la méthanisation depuis 2015.

En 2017, le montant de la cotisation appelée par l'association est de 8 000 € et sera réévalué à 7 000 € dès 2018 conformément au nouveau barème voté lors de l'assemblée générale du 05 juillet 2017. Saint-Etienne Métropole est située dans la catégorie des groupements de communes ayant une population comprise entre 200 000 et 499 999 habitants et adhérant à une Agence Locale de l'Energie et du Climat.

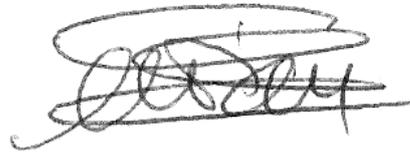
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le renouvellement des adhésions de Saint-Étienne Métropole à l'association Inter Forêt-Bois 42, à l'Agence de l'énergie et du climat ALEC 42, et à Rhône-Alpes Energie Environnement, au titre de l'année 2017 ;**
- **autorise la reconduction expresse par courrier de Monsieur le Président de ces adhésions les années suivantes si les montants des cotisations aux associations restent inchangés ;**

- autorise la tacite reconduction de ces adhésions les années suivantes dans le respect des montants appelés par les associations ;
- autorise le versement des cotisations annuelles dues au titre de ces adhésions ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 article 6281 du budget de la Direction du développement durable, destination COTCDVIE.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU